

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 10 (1937) |
| Heft: | 6 |
| Rubrik: | Communiqués et renseignements techniques et commerciaux |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Considérations sur l'hygiène de l'habitation populaire en Allemagne

par H. Kliewe. Gesundheits-Ingenieur, t. LIX, no 25, 1936, p. 391 (résumé)

L'augmentation des mariages en Allemagne, due aux multiples avantages que les lois accordent aux jeunes ménages depuis quelques années, a été plus rapide que l'augmentation des logements scâns pour les héberger. La statistique accuse 1,350,000 personnes ne pouvant trouver de logement. On a créé, dans ces dernières années, beaucoup de petits logements, convenables pour des ménages sans enfant ou avec un seul enfant ; ils représentent près des deux tiers de l'ensemble des logements en Allemagne. Il importe maintenant de ne construire que pour les familles plus nombreuses ; c'est la politique suivie depuis trois ans.

La formule de construction adoptée : maisons familiales en rangée, jardinet devant et champ par derrière, répond très bien aux conditions requises et présente tous les avantages d'hygiène et de confort. Il y a toujours place pour une buanderie, de nombreuses dépendances, et la possibilité d'agrandir, de transformer en s'adaptant aux besoins de chaque cas particulier.

Dans les agglomérations où les terrains de la commune ne se prêtent pas à cette solution optimale, les bâtiments à logements multiples ne devront jamais dépasser trois étages ; il faudra éviter les constructions latérales, les cours intérieures, tout ce qui fait obstacle à l'ensoleillement et à l'aération. Les W.-C., le vestibule, la salle de bain, seront exposés au Nord ; les chambres à cou-

cher, à l'Est ; les autres pièces, ainsi que la cuisine, au Sud. Dans tous les cas, chaque logement doit avoir au moins deux expositions.

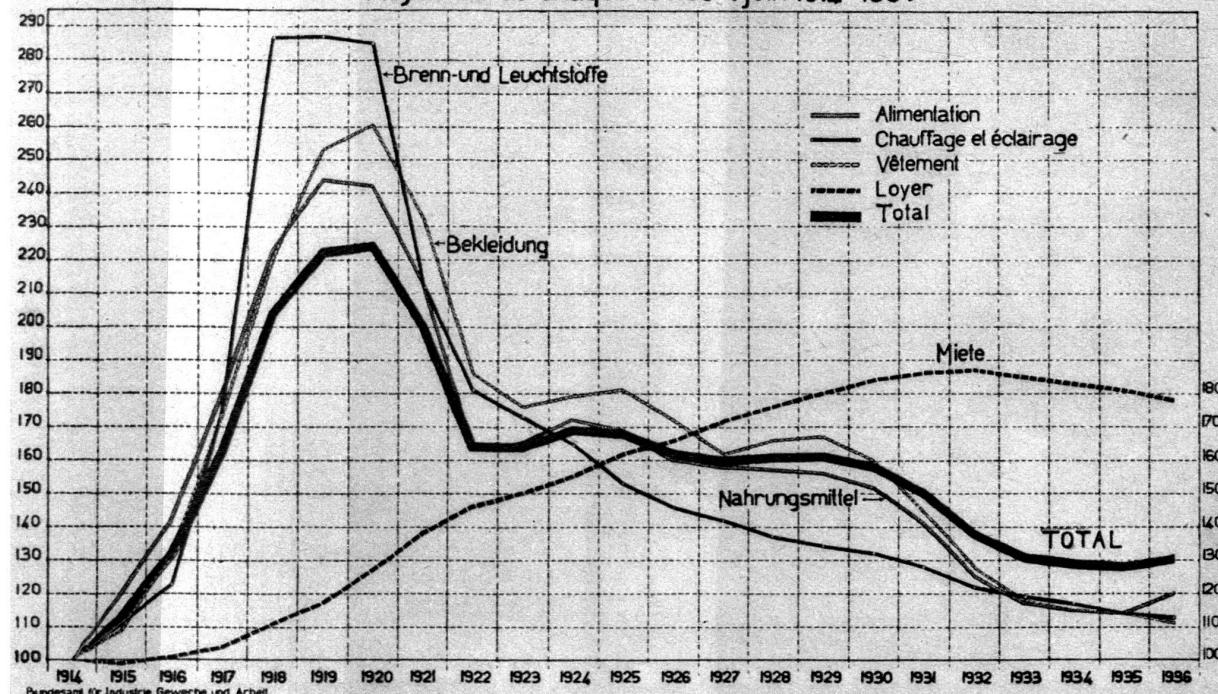
Certains principes doivent être respectés dans toutes les constructions nouvelles : pour les maisons individuelles, on peut tolérer le chauffage par poêles ; pour les appartements en étages, le chauffage central sera de rigueur. Les W.-C. seront toujours séparés et munis d'une fenêtre, jamais installés dans une salle de bain ; une installation pour douche doit toujours être prévue. La hauteur minimum des pièces sera de 2 m. 70. Dans les chambres à coucher, la surface du plancher sera au moins, pour une personne, de 7 mètres carrés, soit un cubage de 18,9 m³ pour une personne. Pour chaque lit d'enfant placé dans la chambre des parents, il faudra compter 11 m³ en plus ; pour les parents et deux enfants, couchant dans la même chambre, on devra compter 60 m³ environ, soit 4 × 5 m. pour la surface et une hauteur nette de 2 m. 75. Dans les salles communes et la cuisine, on comptera 5 à 7 m² par personne adulte. La surface minimum pour une famille ayant deux enfants sera de 60 à 65 m². Un ménage sans enfant devra disposer d'un logement d'une superficie minimum de 35 m² (cuisine servant de salle commune), 14 m², chambre à coucher : 14 m², vestibule : 3 m², bains et W.-C. : 4 m²). Il sera parfois difficile à l'architecte de réaliser ce programme avec la somme prévue de 3000 à 3500 marks (RM.). Il y parviendra plus facilement en construisant des maisons familiales en bordure de l'agglomération. Dans de grands immeubles, ces conditions modestes de dimensions et d'installations pourraient avoir pour le habitants des conséquences fâcheuses aux points de vue hygiénique et moral.

L'index du coût de la vie.

La revue mensuelle « La Vie économique », publiée par le Département fédéral de l'économie publique, donne régulièrement des renseignements les plus intéressants sur

le développement de nos diverses branches d'activité nationale. Nous reproduisons ci-dessous un graphique particulièrement suggestif — et qui le deviendra encore davantage ces prochaines années — sur le coût de la vie en Suisse par rapport à un point de départ admis en juin 1914.

Nombres-indices du coût de la vie en Suisse de 1915 à 1936
Moyennes de chaque année (juin 1914=100)



Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

administration
Case postale Chauderon, Lausanne

r é d a c t i o n
A. Hoechel, téléphone 28.273
78, rue de Lausanne à Genève

é d i t i o n
Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg à Lausanne

Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses F. A. S.
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève
Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. Virieux, architecte cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. A. Guyonnet, arch. Dr A. Montandon. NEUCHATEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement : Suisse Fr. 4.— par an. Etranger Fr. 6.40.
Prix du numéro : Fr. 0.40. Versement au compte de chèques II 6622

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Union suisse pour l'amélioration du logement (voir rapport, page 103)

Le programme de l'assemblée générale du 5 et 6 juin a paru dans notre dernier numéro, ce qui nous dispense de le répéter aujourd'hui.

Toutefois, nous ne voudrions cependant pas laisser passer ces journées de travail et de fête de notre union suisses sans remercier nos nombreux Confédérés du plaisir qu'ils nous font en tenant leurs assises en Suisse romande.

La Municipalité de Lausanne s'honneure d'avoir été représentée depuis la fondation de l'Union suisse parmi les membres actifs de l'Union, et la Section romande a toujours eu son président en résidence dans cette ville. Les visites que feront nos hôtes dans les différents groupes de logement pourront les convaincre que le problème de l'habitation économique et salubre fait l'objet des préoccupations de Lausanne depuis de nombreuses années.

Que nos hôtes veuillent trouver ici l'expression de notre plus cordiale bienvenue.

Le Comité de la Section romande.

Congrès international de l'Habitation et de l'Urbanisme

Paris, du 5 au 11 juillet 1937

organisé par la Fédération internationale de l'habitation
et de l'aménagement des villes
et l'Association internationale de l'habitation

Les trois sujets de notre congrès sont les suivants : « Urbanisme régional et national. » Rapporteur : Sir Raymond Unwin.

« L'habitation des classes peu fortunées. » Rapporteurs : Les loyers : Ministerialrat Dr Ebel ; Les finances : M. F.-C. Boldsen, directeur.

« L'habitation en hauteur et/ou en surface. » Rapporteur : M. Henri Prost, urbaniste.

Les rapports provenant des divers pays seront résumés et utilisés pour établir les trois rapports généraux qui serviront de base de discussions aux séances du congrès. Les rapports seront adressés gratuitement avant le congrès à tous les congressistes, qui recevront également par la suite un rapport-conclusion.

Les séances de travail et assemblées plénières auront lieu à la Maison de la Chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, Paris VII^e, mise à la disposition par le Commissariat général de l'Exposition.

Le Secrétariat général fonctionnant à la Maison de la

Chimie à partir du dimanche 4 juillet, de 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 18 h., nous vous invitons à vous adresser à ses bureaux dès le matin du 4 juillet, pour réduire au minimum le travail du lendemain au moment de l'ouverture des séances.

La cotisation au congrès est fixée à 150 francs français, que nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir en même temps que le bulletin d'adhésion, par mandat poste, au nom de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'Aménagement des villes, 25 Bedford Row, Londres W. C. 1.

Les personnes accompagnant les congressistes devront acquitter une cotisation de 70 francs français (ne donnant pas droit aux rapports) pour participer aux séances de travail, réceptions et voyages.

La carte de congressiste vous sera envoyée dès réception de votre cotisation.

Du 4 au 19 juillet, la carte de congressiste donnera droit à l'entrée gratuite à l'Exposition internationale de Paris.

Résultats d'un concours de sculpture

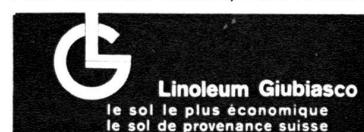
Le jury, désigné pour l'examen du concours ouvert, par le Département des travaux publics pour la recherche de motifs décoratifs destinés au quai Turrettini, s'est réuni le vendredi 7 mai 1937.

Il était composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, de MM. Max Baumgartner, architecte, Maurice Braillard, architecte, Hermann Haller, sculpteur, et James Vibert, sculpteur.

Après avoir examiné les treize projets ayant participé au concours, le jury a retenu six envois auxquels il a attribué les prix suivants :

Premier rang, M. Frédéric Schmied, sculpteur, prix de 3000 fr. ; deuxième rang ex aequo, M. Frédéric Schmied, sculpteur, pas de prix, M. Max Weber, sculpteur, prix de 1300 fr., M. Luc Jaggi, sculpteur, prix de 1300 fr., M. Ernest Huber, sculpteur, prix de 1300 fr. ; 3me rang, M. H. Päquet, sculpteur, prix de 1100 fr.

Pour maisons neuves, rénovations



sera toujours la solution idéale

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

CANAUX DE CHEMINÉES
VULCAIN S.A.
BUSSIGNY

Tél. No 43.104 (Briqueterie Barraud)
Compte de chèques II 6248.

Canaux de fumée à doubles parois, système Vulcain, brevet n° 112.346, sans liaison entre les éléments intérieur et extérieur, en aggloméré de briques. Les canaux VULCAIN sont très légers, maniables et d'une pose facile. Les deux éléments étant distincts, la dilatation du canal intérieur peut se faire librement sans provoquer de fissures au manteau extérieur. Toutes les sections courantes et accessoires. Envoi de catalogue et prix courant sur demande.

Louis Magnin
SOCIÉTÉ ANONYME
Ferblanterie
Installations sanitaires
RÉPARATIONS
Pâquis, 7 GENÈVE Tél. 24.140

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CHAUFFAGE

Boulaz AMI CHAUFFAGE
TRANSFORMATIONS
RÉPARATIONS ET
ENTRETIEN, AUX
PRIX LES PLUS
AVANTAGEUX
PROJETS ET DEVIS
GRATUITS

Ing. Constr.
LAUSANNE
BUREAUX : Maupas 51 TÉL. 31.412
ATELIERS : Rue du Jura 11

RICHARD FRÈRES
MAITRES COUVREURS
● LAUSANNE
● VALENTIN 58
SE RECOMMANDENT

Wohnen». La brochure sur la colonisation en Suisse, qui a fait suite au concours pour maisons semi-rurales, a été largement répandue dans les milieux intéressés. La modification des statuts a été préparée et diverses questions concernant la propagande, les impôts sur les coopératives, la défense aérienne passive, etc., ont fait l'objet de discussions. L'enquête sur les modes d'imposition des sociétés de nos divers cantons n'a malheureusement pas donné tous les résultats voulus ; une étude comparative n'est guère possible avec les documents que nous avons reçus.

La question de la propagande coopérative en commun avec la Société Coopérative suisse de consommation n'a pas suivi la voie que nous voulions prendre. Nous constatons, en effet, que la S. C. S. C. possède des moyens infiniment plus puissants que les nôtres et que c'est à elle à faire le plus gros effort, car nos sociétaires sont, dans leur très grande majorité, des coopérateurs convaincus, tandis que ce n'est pas le cas pour tous les membres de la Coopérative de consommation lorsqu'il s'agit de Coopérative d'habitation.

Notre représentation à l'Exposition nationale de 1939 a fait et fera encore l'objet d'études de la part du comité.

La modification des statuts a été publiée dans «Das Wohnen», sans que le délai imparti ait donné lieu à des observations. Il semble donc que cette modification a trouvé l'accord de nos sociétaires.

Pour le congrès international d'habitation, nous avons fourni une série de documents pour répondre au questionnaire qui nous a été présenté.

Organes officiels

Notre organe de langue allemande, «Das Wohnen», sera désormais imprimé par une imprimerie coopérative, comme c'est le cas déjà pour l'organe de langue française «Habitation». Nos rapports avec les éditeurs sont excellents, mais nous regrettons que nos sociétaires ne collaborent pas davantage à leur organe officiel.

Nos sections

L'activité de nos sections est exposée dans les divers rapports particuliers de chacune d'elles. Nous voudrions simplement faire une remarque générale qui nous cause une certaine satisfaction. Nous constatons que les questions et les tâches actuelles ont trouvé l'intérêt qu'elles méritent au sein de nos sections. Les membres font preuve d'un intérêt constant pour tout ce qui touche à la Coopérative d'habitation.

Conclusions

Ce bref résumé montre que notre Union suisse, ainsi que les diverses sections et les sociétés adhérentes, se trouvent en face de nouvelles tâches d'une grande importance. En voici quelques-unes : la question de la propagande coopérative, notre représentation à l'Exposition nationale, les conséquences de la dévaluation ; pour certaines coopératives le problème des logements vacants est important. Tout ce travail doit nous inciter à consolider notre association si nous voulons maintenir notre situation et aboutir à de nouveaux résultats. (Voir les comptes à la page suivante.)

Concours

LAUSANNE. Concours pour la décoration picturale de deux tympans à l'Hôtel des Postes. Le Département fédéral de l'intérieur, d'entente avec la Direction des constructions fédérales et la Commission fédérale des beaux-arts, ouvre un concours pour la décoration picturale de deux tympans à l'Hôtel des Postes de Lausanne.

Sont admis à concourir : tous les artistes vaudois, ainsi que les artistes confédérés domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans.

Les projets seront examinés par un jury composé de MM. A. Blaïlé, Neuchâtel, président ; A. Giacometti, Zurich ; L. Jaggi, Genève ; J. Kaufmann, F. A. S., architecte de la Direction des constructions fédérales, et A. Brenni, F.A.S., architecte de l'Administration des postes. Suppléants : M. le Dr Hilber, Lucerne ; Mlle S. Schwob, Berne.

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Le jury dispose d'une somme de 4000 fr. pour récompenser les auteurs des meilleurs projets parmi ceux qui n'auront pas été choisis pour être exécutés.

Les projets devront être adressés jusqu'au 15 mai 1937 au plus tard à l'Inspection des constructions fédérales, 3, rue de la Grotte, à Lausanne.

Société pour l'amélioration du logement, Genève

Cette société a tenu son assemblée annuelle le 4 mai à l'Athénée. Le rapport du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes ont été approuvés (nous en rendrons compte dans un prochain numéro). Le comité a été réélu avec adjonction d'un nouveau membre.

La partie administrative était précédée d'une conférence des plus intéressantes de M. Guillaume Fatio, sur « Les parcs publics à Genève », accompagnée de projections lumineuses.

Union suisse pour l'amélioration du logement. Compte au 31 décembre 1936

| | Actif | Fr. |
|----------------------------|------------------|-----|
| Caisse | 293.50 | |
| Chèques postaux | 8 100.50 | |
| Compte en banque | 4 047.95 | |
| Titre | 100.— | |
| Mobilier | 1.— | |
| | <u>12 542.95</u> | |
| | Passif | |
| Fortune | 12 542.95 | |
| | <u>12 542.95</u> | |

| | Profits et pertes | Fr. |
|--|-------------------|-----|
| Cotisations | 3 497.— | |
| Intérêts | 142.50 | |
| Participation des éditeurs de « Das Wohnen » | 1 000.— | |
| | <u>4 639.50</u> | |
| Frais généraux | 3 873.05 | |
| Boni | <u>766.45</u> | |
| | Compte capital | |
| Fortune au 31 décembre 1935 . . . | 11 776.50 | |
| Fortune au 31 décembre 1936 . . . | 12 542.95 | |
| Augmentation | <u>766.45</u> | |

Zurich, le 31 décembre 1936.
Le trésorier : Les vérificateurs :
Jos. Irniger. L. Schaltenbrand, O. Link.

Fonds de roulement de la Confédération

| | Actif | Fr. |
|--|-------------------|-----|
| Coopérative Hackberg, Bâle . . . | 16 033.80 | |
| La Chaux-de-Fonds | 9 000.— | |
| Société coopérative, Genève . . . | 20 000.— | |
| Association du Coin de Terre, Genève | 18 000.— | |
| Coopérative Winterthour | 19 000.— | |
| Coopérative Zurich ABZ | 40 000.— | |
| Coopérative Waidberg, Zurich | 20 000.— | |
| Coopérative du personnel d'administration, Berne | 14 000.— | |
| Banque Cantonale Zurich : | | |
| Capital | 43 966.20 | |
| Intérêts | 2 347.80 | |
| | <u>202 347.80</u> | |
| | Passif | |
| Fonds de roulement | 200 000.— | |
| Intérêts | 2 347.80 | |
| | <u>202 347.80</u> | |

Le trésorier : Les vérificateurs :
Jos. Irniger. L. Schaltenbrand, O. Link.

DEVILLE-ALEC

SERVETTE, 32 - GENÈVE

EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - TOITURE

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

LAUPER MAUPAS, 16 - LAUSANNE
TÉLÉPHONE 29.565

Fleurs coupées + Bouquets + Couronnes, etc. +
Fournitures pour massifs + Création et entretien
de parcs et jardins + Plantes en tous genres

EAU INSTALLATIONS SANITAIRES GAZ

Chambres de Bains - Bidets - Toilettes - W.-C. - Chauffe-eau « Cumulus », à gaz « Ophimax » « Cipax »
Service général d'eau chaude en tous genres

William Depierraz

Rue de Bourg, 27 - LAUSANNE - Ruelle de Bourg 9 et 11
Téléphones : Ateliers-Bureaux 28.728 Appartement 25.006

MENUISERIE NOUVELLE S.A.

TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LE BATIMENT,
LES MAGASINS, BUREAUX ET PARTICULIERS
DEVIS SUR DEMANDE

BÉTHUSY • TÉL. 24.817 • LAUSANNE

GLACES

VERRES A VITRES ET SPÉCIAUX

INSTALLATIONS DE TOUS GENRES DE VITRINES

CHIARA

St-Laurent 23-25, Lausanne, Tél. 23.476

PAPIERS PEINTS

PH. SCHULER

Grand-Chêne, 8 LAUSANNE Téléph. 29.127

ENTREPRISE DE NETTOYAGES

Bâtiments neufs - Villas - Appartements

EDMOND DESARZENS-ROBERT

MADELEINE, 4 - LAUSANNE

Travail soigné - Devis

Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé

Gypserie et peinture. Papiers peints

DEVIS SUR DEMANDE

3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉL.: 26.180 - 26.194